

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 27 juin 2023**

Sur convocation en date du 21 juin 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 juin 2023 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etai<sup>ent</sup> présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
MAZUÉ Joséphine	BELQAID Zahira	

Etai<sup>t</sup> excusé :

Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Etai<sup>t</sup> absent :

Clément CEREIZE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 29

**Secrétaire de séance :** Emmanuelle MERLE

**CONVENTION INTER RELAIS PETITE ENFANCE**

Entendu le rapport de Mme Béatrice BURTIN, Adjointe au Maire délégué à la petite enfance

Vu les délibérations du Conseil municipal du 26 octobre 2010 et du 23 février 2021

En 2006 est né le Réseau Inter Relais (RIR) à l'initiative de 5 animatrices de Relais Assistantes Maternelles (Péronnas, Bourg en Bresse, Saint Denis les Bourg, Viriat, Communautés de Communes de Treffort en Revermont et de Coligny) dont 3 ont pris leur poste en même temps. La proximité géographique a facilité ce rapprochement. Les objectifs étaient alors de :

- travailler en coordination avec chaque RAM
- permettre à un maximum d'assistantes maternelles de se rencontrer et d'échanger sur leur vie professionnelle
- réunir le potentiel de chaque RAM pour en faire profiter les enfants (spectacles, conférence, et les assistantes maternelles et les familles.

En 2009, les gestionnaires de RAM et les élus formalisent le fonctionnement du réseau par la mise en place d'une convention d'entente RIR dont les objectifs étaient :

- développer les liens partenariaux entre relais pour apporter des réponses cohérentes au public utilisateur du RAM
- rompre l'isolement des animatrices de relais
- apporter des informations cohérentes aux usagers des RAM
- mutualiser les moyens financiers et logistiques pour des actions collectives transversales
- favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles en élargissant les rencontres et les échanges entre celles-ci
- contribuer et organiser des actions de parentalité

Cette convention initiale, examinée par le Conseil municipal de Viriat le 26 octobre 2010, a permis la mise en place d'un groupe d'analyse de la pratique pour les animatrices de RAM, de formations pour les assistantes maternelles sur leurs temps de travail et de projets collectifs journée des assistantes maternelles, fêtes d'été, musique ...)

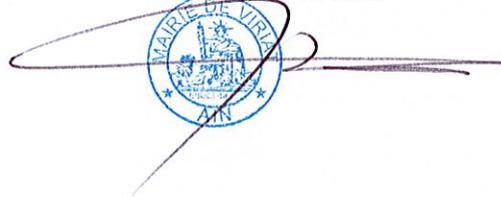
Avec la nouvelle convention signée en 2021, et compte tenu de l'absence d'intérêt par les assistantes maternelles indépendantes de Saint Denis les Bourg et de Viriat pour les projets collectifs, il a été convenu que les animatrices de RAM concernés ne participeraient pas aux réunions consacrées à la conduite de projets mais uniquement aux réunions du groupe d'analyse de la pratique.

Aujourd'hui, il est proposé une nouvelle convention pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2026 prévoyant pour chaque relais petite enfance les modalités de sa participation au Réseau InterRelais. Pour Viriat, il est prévu que l'animatrice soit associée au Groupe d'Analyse de la Pratique, aux groupes de travail Veille juridique et Mise en place de formations pour les assistantes maternelles et promotion de leur métier. L'animatrice ne participera pas en revanche au groupe de travail animation.

Afin de permettre à l'animatrice du RAM de Viriat de poursuivre sa participation au RIR, **le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- adopter les termes de la convention jointe à la présente délibération
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET





ville de  
**PÉRONNAS**

**Viriat**  
vivre ensemble

ville de  
**BOURG  
en  
BRESSE**

www.bourgenbresse.fr

**GRAND  
BOURG**  
AGGLOMÉRATION



## CONVENTION RESEAU INTER-RELAIS (RIR)

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**  
**4 rue Aristide Briand - 01014 BOURG EN BRESSE CEDEX**  
**Représentée par sa Directrice, Madame Christine Rous**

**Et**

**La commune de Péronnas et représentants**

**Et**

**La commune de Viriat et représentants**

**Et**

**La commune de Bourg en Bresse et représentants**

**Et**

**La Communauté de Communes Grand Bourg Agglomération et représentants**

**Et**

**L'association Pôle Petite Enfance Boutchou et représentants**

### ARTICLE 1 - ENGAGEMENT ET OBJECTIFS DU RIR

Le RIR s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs

#### Objectifs principaux du RIR

Développer des liens partenariaux entre les différents relais pour répondre de manière cohérente aux publics utilisateurs des Relais Petite Enfance RPE (parents, enfants, assistants maternels et gardes à domicile)

Rompres l'isolement des animatrices de RPE, favoriser les échanges et maintenir le lien entre les différents relais signataires de la convention

Favoriser la professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile en élargissant les rencontres et les échanges entre elles.

Echanger des informations sur les besoins d'accueil des familles pour une meilleure orientation et veille sociale sur un territoire plus élargi.

### **Objectifs opérationnels du RIR**

Le RIR reste un objectif de moyen.

Les actions ou projets collectifs portés par le réseau sont à destination des assistants maternels, et gardes à domicile et des familles.

- Apporter des informations cohérentes aux usagers des Rpe.
- Mutualiser les moyens financiers et logistiques pour des actions collectives transversales.
- Mutualiser des moyens financiers et humains pour favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles et promouvoir leurs métiers (formations, échanges de pratique).

### **ARTICLE 2 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Le Réseau inter-relais est composé des animatrices rpe dont les gestionnaires sont signataires de la convention

2 types d'activités définissent le RIR :

- **Des rencontres** d'une durée de 3h en fonction des sujets à aborder et des projets à mener. Les rencontres ont lieu 4 fois /an, en moyenne. plus en fonction des projets, des réunions courtes d'ajustement après le GAPP.

Chaque rencontre est précédée d'un ordre du jour et finalisée par un compte rendu rédigé et diffusé par l'accueillant de la réunion aux différents gestionnaires et à la Caf.

Les RPE de St Denis les Bourg ne souhaite pas intégrer ces rencontres de travail. Le temps de travail des animatrices RPE ne le permet pas.

Ci-après le tableau des participations des différents RPE aux commissions (organisation interne du RIR)

GESTIONNAIRES	RELAIS PETITE ENFANCE	GAP P	COMMISSIONS		
			ANIMATION	VEILLE juridique	FORMATION (promotion métier)
Grand Bourg Agglomération	RPE caRAMel - Pôle Bresse Revermont	1	1	1	1
	RPE - Pôle Sud Revermont	1	1	1	1
Commune de VIRIAT	RPE de VIRIAT	1		1	1
Commune de PERONNAS	RPE GRIBOUILLE de PERONNAS	1	1	1	1
Commune de BOURG en BRESSE	RPE de BOURG EN BRESSE (à partir de Sept 2023)	2	2	2	2
Association SAINT DENIS LES BOURG	RPE BOUT'CHOU de St Denis Les Bourg	1	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

- **Mise en place et participation à un groupe d'analyse de la pratique GAPP**, de 1h30 sur 8 séances par an.

Ce groupe sera animé par un psychologue clinicien afin d'aborder les difficultés liées à la pratique professionnelle et permettre la prise de recul des animatrices de RPE.

Ce groupe de travail sera financé par les différents RPE participants.

Lieu de réunion : roulement dans chacun des relais en fonction de disponibilités des équipements.

L'ensemble des RPE signataires participe au GAPP.

### **Conduite de projets :**

Mise en place d'un référent différent pour chaque projet qui aura en charge de coordonner les projets, mettre en lien les différents partenaires et sera garant du bon déroulement.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera écrit après chaque projet et transmis aux différents gestionnaires ainsi qu'à la Caf, au moment du bilan annuel.

Les animatrices s'engagent à participer aux rencontres départementales organisées par la Caf afin de partager, réfléchir, élaborer des outils pour les mettre en œuvre au niveau local en direction des utilisateurs du RPE.

## **ARTICLE 3 - SUIVI ANNUEL**

Le RIR adressera aux gestionnaires et à la Caf, chaque année et au plus tard en janvier de l'année N+1 :

- Le rapport d'activité de l'année écoulée,
- Le bilan financier
- La présentation de pré-projet pour l'année avenir, avec un budget prévisionnel.

Le réseau inter-relais s'engage à faciliter l'accès aux documents administratifs et comptables qu'il détient.

## **ARTICLE 4 – LA COORDINATION**

La coordination sera assurée par une animatrice du RIR, à tour de rôle, chaque année.

Son rôle :

- organiser la réunion annuelle avec l'ensemble des participants (gestionnaires, animatrice RPE, Conseil Départemental et CAF)

- rédiger l'ordre du jour, animer et rédiger les comptes rendus.

## **ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION**

Pour le cas où le bilan, ou toute autre vérification, ferait apparaître une orientation ou un résultat différent du projet initial, objet de la présente convention, la Caf et les gestionnaires se réservent le droit de dénoncer la convention et par voie de conséquence de demander des explications aux animatrices du RIR.

## **ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2026 et se renouvellera annuellement par tacite reconduction dans la limite de la date d'échéance sauf dénonciation par la Caf et les gestionnaires selon les modalités décrites à l'article 5, ou abandon de l'action par les animatrices du RIR.

Fait à Bourg en Bresse,  
Le 17 janvier 2023

Les signataires :

PO/La Directrice de la Caf de l'Ain

Christine ROUS